Nouveau Tesa : des difficultés dans l'utilisation du service ?



Vous avez démarré le nouveau Tesa au premier ou deuxième trimestre 2018 pour déclarer vos salariés en CDD et/ou CDI. Notre service en ligne rencontre actuellement des dysfonctionnements qui peuvent perturber l'utilisation du service. Nos équipes sont mobilisées pour les résoudre au plus vite. Vous trouverez ci-après un récapitulatif des anomalies auxquelles vous pouvez être confrontés. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée.

Difficultés rencontrées lors de la saisie des données sociales du bulletin de salaire

A la fin de la saisie du volet social de votre salarié, le message suivant s'affiche:

> « La DPAE n'a pas encore été traitée »

En passant de la page 2 (période d'activité) à la page 3 (Éléments de rémunérations), le message suivant s'affiche:

« La page que vous avez demandée n'existe pas ou a changé d'adresse » Lorsque vous voulez saisir le volet social de votre salarié le contrat en cours n'apparaît pas

Seuls les anciens contrats remontent







QUE FAIRE?

Ces anomalies sont identifiées et sont en cours de résolution. Nous vous invitons à patienter et à réessayez dans 3 jours. Si le problème persiste au-delà, contactez les équipes Tesa de votre MSA.

Difficulté pour récupérer les documents pour vos salariés

Vous recherchez des documents (bulletin de salaire, attestation de salaire et certificat de travail) qui n'apparaissent pas dans la rubrique « Recherche d'un document »



QUE FAIRE?

Cette anomalie est identifiée et est en cours de résolution. Nous vous invitons à contacter les équipes Tesa de votre MSA pour que ces documents soient mis à votre disposition.

Impossibilité de modifier un bulletin de salaire validé

La fonctionnalité permettant de modifier un élément de rémunération dans un bulletin de salaire après validation est actuellement indisponible



QUE FAIRE?

Une information sera proposée sur la page d'accueil du service dès que la fonctionnalité sera disponible.